

# Informations générales

## 2019 - 2020

### Heures de cours

#### Les classes maternelles :

- ⇒ le matin de 8h30 à 12h10
- ⇒ l'après-midi de 13h30 à 15h30

#### Les classes primaires :

- ⇒ le matin de 8h30 à 12h10
- ⇒ l'après-midi de 13h30 à 15h30 (P1 et P2)  
ou de 13h25 à 15h40 (P3, P4, P5 et P6)

### Début des cours

Les enfants de la garderie ne seront sous la responsabilité de l'école qu'à partir du moment où il sera confié à un responsable de la garderie.

A partir de 8h15, les enfants de primaire sont déposés par leurs parents à la grille, devant la ligne rouge. Au coup de cloche (8h30), les élèves de primaire et de 3<sup>ème</sup> maternelle se rangent à l'emplacement prévu.

**Il est interdit aux parents des élèves du niveau primaire de pénétrer dans les bâtiments scolaires sans dérogation.**

### Retards et absences

#### Durée de l'accueil :

**Acc-M1 : de 8h15 à 8h50**

**M2 : de 8h15 à 8h30**

**M3 : de 8h30 à 8h50**

**Attention : la barrière sécurisée se ferme automatiquement à 8h55.**

L'arrivée tardive d'un enfant perturbe toute l'organisation de la classe.

Les enfants qui arrivent en **retard** doivent avoir un justificatif et doivent se présenter à la direction dès son arrivée. Les retards répétés seront notifiés dans le bulletin.

Pour les enfants en obligation scolaire (primaire), toute **absence** doit être justifiée à l'aide du document fourni à cet effet. A partir de 3 jours d'absences, un certificat médical est indispensable (à coller sur le document). Les absences injustifiées ou dont le motif n'est pas accepté doivent être communiqués auprès du service de l'obligation scolaire par la direction.

### Sortie des cours - classes maternelles

- a) La garderie commence dix minutes après la fin des cours, soit à 15h50. Les présences sont prises à ce moment.
- b) Les enfants de la garderie et ceux qui prennent le bus sont pris en charge par le personnel de l'accueil extrascolaire.
- c) Les enfants de l'accueil, de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> maternelle sont repris par leurs parents dans les classes.

### Sortie des cours - classes primaires

**Les parents sont autorisés à entrer dans la cour à partir de 15h30 (12h10 le mercredi).**

**RAPPEL : Il est interdit aux parents des élèves du niveau primaire de pénétrer dans les bâtiments scolaires sans autorisation.**

- a) Les enfants participant à l'étude sont surveillés dans la cour de récréation de 15h30 à 15h50.
- b) La garderie/l'étude commence dix minutes après la fin des cours, soit à 15h50. Les présences sont prises à ce moment.

- c) Les enfants du bus sont pris en charge par le personnel de l'accueil extrascolaire.
- d) Des membres du personnel surveillent à la grille les enfants qui retournent seuls (carte de sortie obligatoire) ou qui sont accompagnés de leurs parents.
- e) Toute modification de sortie d'un élève doit être signalée par écrit.

### *Sécurité*

- a) Lorsque vous entrez dans la cour, n'oubliez pas de refermer la grille.
- b) Veuillez éviter de stationner à l'emplacement du bus devant l'école et de respecter les emplacements privés des voisins. Profitez du parking à la salle Jules Collette.
- c) Respectez les règles dans les 2 zones de « **dépose-minute** ».

### *Paiements – Repas, natation et garderie*

Uniquement par virement sur le compte de l'école !

**IBAN : BE16 7320 3084 8374**

**BIC : CREGBEBB**

Le paiement bancaire doit **IMPÉRATIVEMENT** comporter la **communication structurée** (suite de 12 chiffres) qui se trouve au bas du formulaire de commande

### *Repas*

Possibilité de prendre un repas complet à **partir du lundi 9 septembre 2019.**

**Cette année, le Collège Communal a fait appel à la société SODEXO pour les repas chauds**

Coût :            3,20€ par jour pour les classes maternelles.  
                      3,40€ par jour pour les classes de primaires.

Attention ! Les **commandes de septembre** doivent nous parvenir pour le **mercredi 4 septembre**.  
Paiement par virement sur le compte de l'école.

La feuille de commande doit impérativement être rendue signée même si aucune commande n'est passée.

Si le formulaire de commande ne vous est pas parvenu pour le 20 du mois précédent, veuillez envoyer un mail au secrétariat (secretariat@ecole-vie.be) indiquant vos choix (Repas chauds, garderie et piscine).

**Les commandes rentrées après la date indiquée sur la feuille de commande ne seront pas prises en considération. Les repas ne seront donc pas commandés.**

**En cas d'absence, les repas doivent être décommandés au secrétariat la veille avant 11h pour pouvoir être déduits de la facture (le premier jour est perdu).**

### *Garderie/Etude*

**Les études commenceront à partir du lundi 9 septembre**

Horaires :        Le matin de 7h00 à 8h15 et le soir de 15h50 à 18h15.

Coût :            Soit forfait pour le mois, soit par jour (voir tableau feuille annexe).  
                      Paiement par virement sur le compte de l'école.  
                      La reprise de l'enfant après 18h15 sera sanctionnée par une somme de **5 euros** par 1/4 d'heure de retard entamé à payer sur le compte de l'école.

Remarque : un élève est considéré en garderie 10 minutes après la fin des cours, soit à partir de 15h50 ou 12h30 le mercredi.

Une étude surveillée est organisée le lundi, le mardi et le jeudi de 15h50 à 16h30 **pour les élèves inscrits**.  
Tous les enfants encore présents à 15h50 doivent obligatoirement se rendre à la garderie SAUF s'ils sont inscrits à l'étude. Ils seront considérés comme présents.

A l'étude, obligation pour les élèves d'effectuer leur travail. Prévoir un livre pour s'occuper calmement seul.  
Remarque : les enfants qui restent à l'étude ne peuvent quitter la classe qu'à partir de 16h30.

### Natation (obligatoire)

Le lundi ou le mardi à partir du **lundi 9 septembre 2019**, de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> primaire.  
Paiement forfaitaire comprenant le transport, l'entrée à la piscine et les animateurs. Toute absence de longue durée doit être attestée par un certificat médical.  
Attention ! Paiement trimestriel (le coût de l'année est réparti sur les trois trimestres).

	Tarifs
1 <sup>er</sup> enfant de la famille qui participe au cours	60€
2 <sup>ème</sup> enfant de la famille qui participe au cours	50€
3 <sup>ème</sup> enfant de la famille qui participe au cours	40€

### Bus

Une demande doit être transmise au service du transport scolaire (s'adresser au secrétariat).  
La décision de prise en charge ou non dépend du TEC et du MET.  
Coût : ce service est gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans.

### Frais divers – gérés par les titulaires

Dans le cadre des cours, les enseignants organisent des sorties, invitent des intervenants extérieurs...  
Le coût est différent en fonction des classes et des projets (dépenses à prévoir au maximum 200 euros pour l'année). Certains enseignants organisent également des classes de dépaysement (coût : entre 150 et 250 euros).  
Les familles qui éprouvent des difficultés de paiement peuvent s'adresser à la direction afin de trouver une solution (paiement échelonné, appel aux services sociaux, ...). Une procédure d'aide ne peut être engagée que si une demande est introduite.  
Le prix est calculé en fonction de la participation de toute la classe. En cas de désistement, certains frais ne sont pas remboursables.

### Calendrier scolaire 2019-2020

Rentrée scolaire	Le lundi 2 septembre 2019
Fête de la Communauté française	Le vendredi 27 septembre 2019
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 28 octobre 2019 au vendredi 1 <sup>er</sup> novembre 2019
Commémoration du 11 novembre	Le lundi 11 novembre 2019
<b>Souper d'école</b>	<b>Le vendredi 22 novembre 2019</b>
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020
Congé de détente (Carnaval)	Du Lundi 24 février 2020 au vendredi 28 février 2020
Vacances de printemps (Pâques)	Du lundi 6 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020
Fête du 1 <sup>er</sup> mai	Le vendredi 1 <sup>er</sup> mai 2020
<b>Fancy-Fair</b>	<b>Le samedi 16 mai 2020</b>
Congé de l'Ascension	Le jeudi 21 mai 2020
Congé	Le vendredi 22 mai 2020

Lundi de Pentecôte	Le lundi 1 <sup>er</sup> juin 2020
Les vacances d'été débutent le	Mercredi 1 <sup>er</sup> juillet 2020
Ainsi que 3 Journées pédagogiques	

### *Bibliothèque*

L'école fournit à votre enfant un ou des livres (manuels, récits ...).

En outre, il lui est possible, dans certaines classes, d'emprunter des livres de la bibliothèque.

Toutes les classes de primaire peuvent accéder à la bibliothèque une fois par semaine selon un horaire établi en début d'année scolaire. Afin que chaque élève puisse profiter de cet espace, il sera invité à suivre les règles d'Or présentées en début d'année.

L'inscription dans l'établissement engage le responsable en cas de perte ou de détérioration, à remplacer les manuels scolaires ou les livres fournis à son enfant.

Le responsable s'engage également à rembourser tout livre de la bibliothèque perdu ou détérioré par son enfant.

### *Médicaments*

Par mesure de prudence, il ne sera administré aucun médicament, sans certificat médical, daté et signé, mentionnant clairement que l'enfant peut fréquenter l'école, le traitement à donner (nom du médicament, dose à administrer, moment de la journée, durée du traitement).

### *Poux*

La prévention et les soins sont sous la responsabilité des familles.

### *Dates des bulletins*

29 novembre 2019

21 février 2020

5 juin 2020

Le jour de la remise des CEB

### *Dates des réunions de parents*

**Réunion collective :** **Durant la première quinzaine du mois de septembre**

**Réunions individuelles :** Primaires :  
La semaine du 2 au 6 décembre et la semaine du 2 au 6 mars : toute l'équipe pédagogique sera présente pour rencontrer les parents qui le désirent. Un document d'inscription sera distribué.

M2 – M3 :

La semaine du 13 au 17 janvier et dans le courant du mois de juin.

En cas de besoin, vous pouvez prendre contact avec le/les professeur(s) de votre enfant afin de fixer un rendez-vous.

### *Documents à faire signer*

Le journal de classe doit être signé chaque jour. Tous les avis doivent être signés et remis le lendemain à l'enseignant(e).

Le document de réservation des repas doit IMPERATIVEMENT être remis signé pour la date indiquée. Le traiteur n'accepte aucune commande tardive.

## *Contacts*

La direction : [direction@ecole-vie.be](mailto:direction@ecole-vie.be)  
Le secrétariat : [secretariat@ecole-vie.be](mailto:secretariat@ecole-vie.be)

Téléphone : 010 / 418 500  
Fax : 010 / 400 348